

- condamner la partie défenderesse au paiement (i) du solde de pension correspondant à l'application de l'ajustement annuel pour 2007, soit une augmentation de 2,2 %, pour la période du 1^{er} juillet 2007 au 31 décembre 2007; (ii) du solde de pension correspondant aux conséquences de l'application de l'ajustement annuel pour 2007 sur le montant des pensions qui seront payées à compter de janvier 2009; (iii) d'intérêts moratoires sur les soldes de pensions dus jusqu'à complet paiement des sommes dues; le taux d'intérêts moratoires à appliquer doit être calculé sur la base du taux fixé par la Banque centrale européenne pour les opérations principales de refinancement, applicable pendant la période concernée, majoré de trois points;
- condamner la Banque européenne d'investissement aux dépens.

Ordonnance du Tribunal de la fonction publique du 23 septembre 2008 — Tolios e.a./Cour des comptes

(Affaire F-8/06) ⁽¹⁾

(2008/C 301/132)

Langue de procédure: le français

Le président de la 1^{re} chambre a ordonné la radiation de l'affaire.

⁽¹⁾ JO C 74 du 25.3.2006, p. 35.

Ordonnance du Tribunal de la fonction publique du 4 septembre 2008 — Ehrhardt/Parlement

(Affaire F-54/05) ⁽¹⁾

(2008/C 301/130)

Langue de procédure: le français

Le président de la 1^{re} chambre a ordonné la radiation de l'affaire suite à un règlement amiable.

⁽¹⁾ JO C 229 du 17.9.2005, p. 29.

Ordonnance du Tribunal de la de fonction publique du 23 septembre 2008 — Chevallier-Carmana e.a./Cour de justice

(Affaire F-14/06) ⁽¹⁾

(2008/C 301/133)

Langue de procédure: le français

Le président de la 1^{re} chambre a ordonné la radiation de l'affaire.

⁽¹⁾ JO C 96 du 22.4.2006, p. 37.

Ordonnance du Tribunal de la fonction publique du 23 septembre 2008 — Adolf e.a./Commission

(Affaire F-128/05) ⁽¹⁾

(2008/C 301/131)

Langue de procédure: le français

Le président de la 1^{re} chambre a ordonné la radiation de l'affaire.

⁽¹⁾ JO C 60 du 11.3.2006, p. 56.

Ordonnance du Tribunal de la fonction publique du 23 septembre 2008 — Abba e.a./Parlement

(Affaire F-15/06) ⁽¹⁾

(2008/C 301/134)

Langue de procédure: le français

Le président de la 1^{re} chambre a ordonné la radiation de l'affaire.

⁽¹⁾ JO C 96 du 22.4.2006, p. 37.